

La formation théorique – 2 h

Elle porte sur la sensibilisation aux risques :

- Sensibilisation aux risques spécifiques scooter ;
- Sensibilisation aux cas d'accidents scooter ;
- La vitesse et ses conséquences.

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation pratique – 6 h

Elle porte sur la conduite d'un véhicule hors circulation (2 h) et en circulation (4 h).

La formation pratique hors circulation

- Les équipements, leurs rôles ;
- Connaissance des principaux organes du scooter ;
- Les contrôles indispensables à l'entretien ;
- La maîtrise technique du scooter hors circulation.

La formation pratique en circulation

- Démarrer le scooter ;
- Ralentir et immobiliser le scooter ;
- Rechercher des indices utiles ;
- Adapter l'allure ;
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité ;
- Négocier un virage ;
- Choisir la position sur la chaussée ;
- Franchir les différents types d'intersection ;
- Changer de direction.